

PRÉSENTATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA BIOÉTHIQUE

*Enjeux d'une consultation
citoyenne sur la thématique
procréation*

Amandine Andruchiw, Docteure en philosophie
Coordinatrice du site d'appui Champardennais
de l'EREGE



EREGE

Espace de Réflexion Éthique Grand Est
Site d'appui Champagne-Ardenne

Table ronde
**Début de vie et AMP* :
quand la demande d'enfant
questionne l'éthique ?**

Places limitées. Sur
inscription uniquement
[https://forms.office.com/e/
AKAurBwzA9](https://forms.office.com/e/AKAurBwzA9)

Vendredi 5 décembre 2025
à 13h30
Amphi Cabrol – Bâtiment C – CHU Reims

Programme :

- 13h30 Accueil café
- 13h40 Discours d'ouverture
Ludovic Nicollet-Fanlon, Directeur général CHU Reims
- 14h00 Conférence inaugurale : « Le début de la vie avec l'AMP : quand la demande d'enfant questionne l'éthique ? »
Alain de Broca, Neuropédiatre, philosophe, ancien membre du conseil d'orientation de l'AFM (2003-2004)
- 14h30 Présentation des États Généraux de la bioéthique : enjeux d'une consultation citoyenne sur la thématique
procréation et société
Amandine Andruchiw, Docteure en philosophie, coordinatrice site d'appui Champardennais de l'EREGE
- 15h15 Préservation de fertilité féminine non médicale : enjeux éthiques
Agathe Guéran, Assistante CECOS, CHU Reims
- 15h30 Prise en charge en don de spermatozoïtes des femmes non mariées : entre loi, pratique et éthique, quand l'âge
de la patiente interroge
Rosale Cabry-Goubet, PU-PH, chef de service Médecine et Biologie de la reproduction, CECOS de Procréa, CHU Amiens
- 15h45 Quand le projet parental se situe dans un contexte médical ou social complexe : l'éthique en question
Stéphanie Delépine, PH Biologiste, Responsable du CECOS Champagne-Ardenne et du Département de Biologie de la
Reproduction, CHU Reims
- 16h25 Échanges
- 16h45 Conclusion
Alain de Broca

*Assistance Médicale à la Procréation

Contacts : andruchiw@chu-reims.fr - amagan@chu-reims.fr
<https://www.erege.fr/champagne-ardenne/>

CECOS

Pourquoi est-il important
d'avoir une consultation
citoyenne sur la thématique
« procréation » ?

- I. **POURQUOI ?** Quels
sont les enjeux ?
- II. **AVEC QUI ?**
Historique, contexte et
acteurs
- III. **COMMENT ?** Les outils
de participation

Ouverture de l'AMP

« Tout couple formé d'un homme et d'une femme ou de deux femmes ou toute femme non mariée ont accès à l'assistance médicale à la procréation. »

Art. L. 2141-2 du Code de la santé publique

Reconnaissance conjointe

« Le couple de femmes reconnaît conjointement l'enfant. La filiation est établie [...] par la reconnaissance conjointe. »

Art. 342-11 du Code civil

4 transformations majeures

Autoconservation gamètes

« Une personne majeure [...] peut bénéficier [...] du recueil, du prélèvement et de la conservation de ses gamètes en vue de la réalisation ultérieure, à son bénéfice, d'une assistance médicale à la procréation. »

Art. L. 2141-12 du Code de la santé publique

Levée de l'anonymat

« Toute personne conçue par assistance médicale à la procréation avec tiers donneur peut, si elle le souhaite, accéder à sa majorité à l'identité et aux données non identifiantes du tiers donneur. »

« [Les donneurs] consentent expressément et au préalable à la communication de ces données et de leur identité [...]. En cas de refus, ces personnes ne peuvent procéder à ce don. »

Art. L. 2143-2 du Code de la santé publique

Exemples de questions sur lesquelles se pencher pendant les consultations citoyennes de 2026?

Ces questions et bien d'autres..... touchent aux limites éthiques, à la solidarité, à l'autonomie, à l'égalité d'accès, dans un contexte d'évolutions scientifiques rapides.

Les questions autour de l'embryon

- Faut-il assouplir les conditions de recherche sur les embryons ?
- Autoriser la création d'embryons uniquement pour la recherche ?
- La sélection d'embryons pour des caractéristiques non médicales etc.....

La GPA (Gestation Pour Autrui)

- La France doit-elle autoriser la GPA pour les hommes (couples d'hommes et hommes célibataires), créant ainsi une symétrie avec l'ouverture de l'AMP aux femmes ?
- Comment garantir le respect de la dignité des femmes porteuses ?
- Faut-il distinguer GPA altruiste et GPA commerciale ? La GPA altruiste est elle possible ?
- Comment penser la filiation dans ce contexte ?

Etc.....

La PMA dites « post-mortem »

- Faut-il autoriser l'utilisation de gamètes après le décès du conjoint ?
- Quel est l'intérêt de l'enfant qui naîtrait orphelin d'un parent ?
- Quelle limite temporelle fixer après le décès ?

Etc...

Évolutions liées aux transformations de 2021

- Faut-il maintenir les limites d'âge actuelles pour l'AMP et l'autoconservation ?
- Comment évaluer l'impact de la levée de l'anonymat sur le nombre de donneurs ?

Etc...

Avec Qui ? Quel cadre légal ?

L'article 41 de la loi de bioéthique de 2021 dispose que « La présente loi fait l'objet d'un nouvel examen par le Parlement dans un délai maximal de sept ans à compter de sa promulgation. »

En outre,

L'Article L1412-1-1 du code de la santé publique dispose :

« I. Tout projet de réforme sur les problèmes éthiques et les questions de société mentionnés à l'article L. 1412-1 est précédé d'un débat public sous forme d'états généraux. Ceux-ci sont organisés à l'initiative du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé »

Il y a donc des états généraux avant chaque révision de la loi de bioéthique. En outre, la loi ajoute au même article :

« En l'absence de projet de réforme, le comité est tenu d'organiser des états généraux de la bioéthique au moins une fois tous les cinq ans. »

Il y a donc des EGB avant chaque révision de la LBE et dans tous les cas au moins tous les 5 ans.

Enfin, le même article du CSP indique :

« II. Le comité anime, chaque année, des débats publics sur un ou plusieurs des problèmes éthiques et des questions de société mentionnés à l'article L. 1412-1, en lien avec les espaces de réflexion éthique mentionnés à l'article L. 1412-6. »

Trois acteurs

The logo for the CCNE (Commissariat national à l'éthique de la biomédecine) features the letters 'Ccne' in a stylized, purple, lowercase font. The 'c' and 'n' are connected, and the 'e' has a small dot.

CCNE

(ERER)
EREGE

The logo for EREGÉ (Espace de Réflexion Éthique Grand Est) features a stylized purple icon of a person's head and shoulders, composed of concentric, curved lines.

EREGE
Espace de Réflexion Éthique Grand Est
Site d'appui Champagne-Ardenne



Vous!

Comment participer ?



Questionnaire en
ligne

Webinaires
thématiques

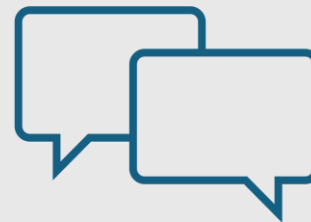


Table ronde et
événements
publics

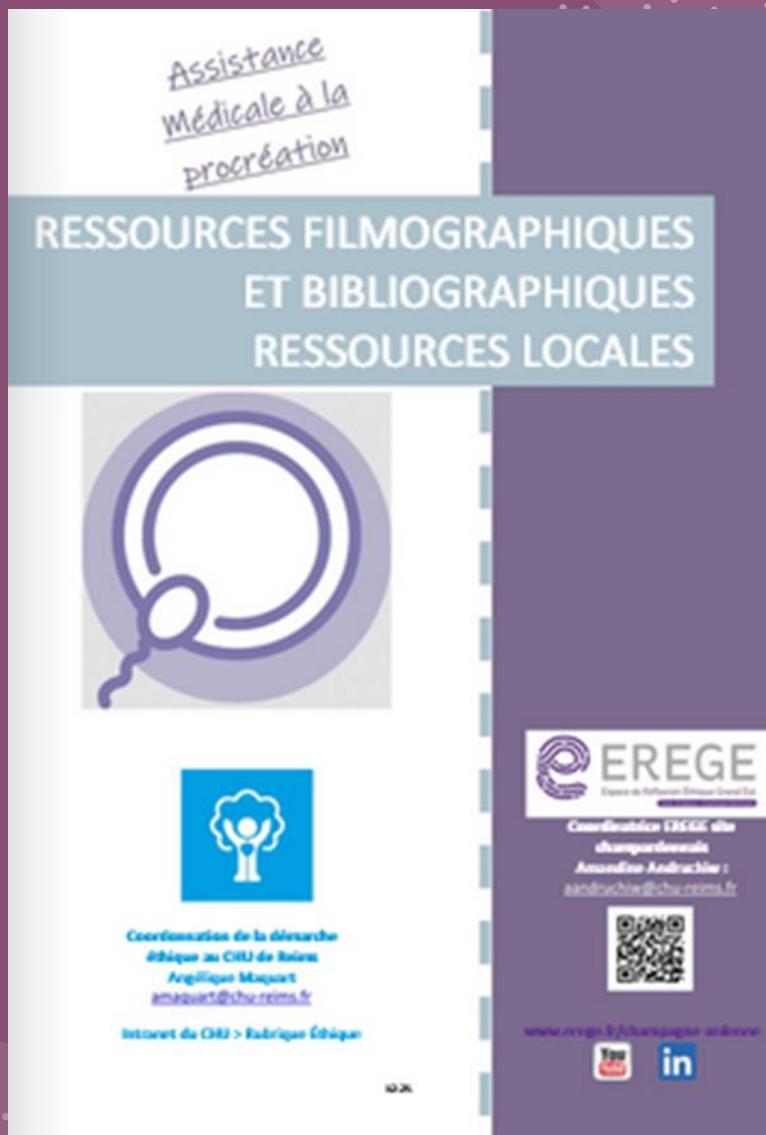
Le questionnaire

5. Questions portant sur :
- Autoconservation des ovocytes
 - Gestation pour autrui (GPA)
 - Désir de parentalité masculine
 - Anonymat des donneurs
 - Vos préoccupations (question ouverte)



<https://forms.office.com/e/FRgnLee517>

Pour approfondir le sujet



Contacts pour suivre notre actualité EREGGE :

- Amandine Andruchiw : aandruchiw@chu-reims.fr
- **LinkedIn :**
<https://www.linkedin.com/company/104691100/admin/dashboard/>
- **Site internet EREGGE:**
<https://www.erege.fr/champagne-ardenne/>
- **Chaîne youtube EREGGE (replays) :**
<https://www.youtube.com/@erege-espacedereflexioneth1527>
- **Calameo EREGGE (publications):**
<https://www.calameo.com/accounts/7457139>

merci!